

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

DATE d’AFFICHAGE
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 34

L’an deux mille vingt et un,
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL
Mme Odile PROVOST donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°129-2021 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PARCS D’ACTIVITES
ECONOMIQUES (40005)**

M. Guy DAVID, Vice-Président en charge des finances rappelle que, par délibération n°37-2021 du 6 avril 2021, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2021 du budget principal.

Il précise que, suite aux délibérations n°107-2021 et n°108-2021 en date du 28 septembre 2021 approuvant la régularisation comptable entre le budget annexe Parcs d’Activités Economiques et le budget principal concernant les travaux de requalification Bretagne Qualiparc et la cession d’une parcelle par le budget annexe Parcs d’Activités Economiques au Budget Principal, il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20211207-DELIB_129_2021-BF

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65822 Revers. Excédent des BA à caractère administratif au BP	48 234 €	7133 Variation des en-cours de production de biens	-623 320 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	48 234 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-623 320 €
		7015 Ventes de terrains aménagés	671 554 €
		Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	671 554 €
Total Dépenses de Fonctionnement	48 234 €	Total Recettes de Fonctionnement	48 234 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
335 Travaux	-623 320 €	168751 Autres dettes GFP de rattachement	246 000 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	-623 320 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	246 000 €
168751 Autres dettes GFP de rattachement	869 320 €		
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	869 320 €		
Total Dépenses d'investissement	246 000 €	Total Recettes d'investissement	246 000 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Parcs d'Activités Economiques (40005), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 09/12/2021
Le Président,

